

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16
Conseillers votants :	16

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 30 décembre 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix huit, le neuf janvier, le
Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT
C. LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G.
FICHARD B. De PROYART A. MEYRIER
M. DENERVAUD M. CHEVRON F. ZANNI
F. MONTANES A. BRILL J. ARNOUX R.**

**ABSENTS : DURET BENOUE N. BRISSON
L. ROL H.**

Est élu secrétaire de la séance : LEJEUNE S.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite aux démissions de Monsieur Joël PORTAILLER et de Madame Marie-Hélène GOSSELIN, Monsieur Laurent BRISSON et Madame Helena ROL sont élus au Conseil Municipal et déclarés installés.

Nous avons également reçu la démission de Madame Nelly BENOUE mais le délai imparti ne nous permettait de convoquer son remplaçant. Il sera installé à la séance du 13 février 2018. Madame le Maire ne souhaite pas polémiquer sur les motifs de ces démissions.

**AUTORISATION A MADAME LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET
DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE
DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint au Maire chargé des finances, expose au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la

collectivité territoriale, jusqu'à adoption du budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que les crédits d'investissement au budget 2017 se sont élevés à 9 675 000.00 € et que les crédits afférents au remboursement de la dette étaient de 316 210.00 €, le montant des dépenses qui peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant l'adoption du budget s'élève à 2 339 697.50 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui accorder cette autorisation et d'ouvrir les crédits nécessaires dont les montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Chapitre	Crédits
Immobilisations incorporelles	20	8 000.00
Immobilisations corporelles	21	200 000.00
Immobilisations en cours	23	250 000.00

Ces ouvertures de crédits permettront l'achat du nouveau véhicule des services techniques, la commande de nouveaux jeux pour le site de Tougues, de mobilier et matériels complémentaires dans la nouvelle mairie et pour la médiathèque, la réalisation de travaux de réfection dans des logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les autorisations spéciales de dépenses telles que rappelées ci-dessus, et autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces affectations, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/NEBIOLO SUR LE PARKING DE L'ANCIENNE MAIRIE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'implantation du muret sur le parking de l'ancienne mairie (parcelle A n° 3208) ne respecte pas les limites de propriété avec Monsieur NEBIOLO Alessio.

Afin de régulariser la situation, Madame le Maire propose de conclure un échange de terrains avec Monsieur NEBIOLO Alessio, comme suit :

- Propriété Commune, cadastrée section B, n°1488, d'une contenance de 10 ca
- Propriétés NEBIOLO, cadastrées section A, n°3206 d'une contenance de 1 ca et n°3207 d'une contenance de 9 ca.

Le service des Domaines, par avis du 08 décembre 2017, a estimé la valeur à 130 € le m². L'échange de terrains réalisé à surfaces égales, se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition d'échange de terrains ci-dessus énoncée, sans soulte ;

- charge Madame le Maire de signer le compromis d'échange, puis l'acte notarié devant Maître Anthony BIRRAUX, notaire à DOUVAINNE et de poursuivre toutes les formalités y afférent ;

- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de Monsieur NEBIOLO Alessio.

RYTHME SCOLAIRE : DECISION SUR LA SEMAIN A 4 JOURS :

Madame Ghislaine MOTTIER expose au Conseil Municipal que le décret du 27 juin 2017 permet des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet, en effet, au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un conseil ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves met en évidence une volonté de revenir à la semaine à 4 jours (81 % sont favorables).

Le conseil d'école doit se prononcer le 15 janvier 2018 sur un retour à la semaine de 4 jours.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Elle rappelle pour qu'une grande partie des communes avoisinantes sont également revenues à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 3 voix contre (CHANTELOT C. FICHARD B. et CHAMPEAU S),

- décide de mettre en place la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 qui prévoit un enseignement sur 4 jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à raison de 6 heures par jour, soit de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 ;

- Charge Madame le Maire de solliciter l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale sur cette nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 ;

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TRACE DU GRP DU LITTORAL DU LEMAN :

Madame le Maire présente au Conseil municipal une proposition du nouveau tracé du GRP du Littoral (Grande Randonnée Pédestre).

Le tracé initial empruntait en grand partie des voies de circulation goudronnées, partant de Chens le Pont, puis le chemin de la Sablière pour rejoindre la route de Collongette et la voie communale de très Servette, pour rejoindre ensuite le chemin du Tanoz.

Le nouveau tracé permettrait d'utiliser des chemins de terre, au cœur d'un espace naturel et offrant une meilleure visibilité sur le lac.

Ce nouveau tracé est rendu possible grâce au retrait du portail implanté à l'extrémité du chemin Sous-Cusy qui mène successivement aux lieux-dits la Fabrique et Pré Rive pour rejoindre ensuite le chemin du Tanoz en longeant la RD 20.

Madame le Maire ajoute que la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre et le Conservatoire du Littoral ont été associés à cette démarche et ont validé ce nouveau tracé du GRP du Littoral.

Des travaux de nettoyage seront nécessaires avant son ouverture au public.

Monsieur Robert ARNOUX fait remarquer que la servitude de marchepied n'est pas bien entretenue. Madame le Maire précise que cet entretien incombe à chaque propriétaire.

Monsieur Aubert De PROYART informe le conseil municipal qu'à ce sujet, les propriétaires ont été mis en relation avec des associations qui apportent leur contribution au nettoyage des bords du lac.

Madame le Maire rappelle aussi que nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral de biotope pour la protection des roselières et que l'entretien de cette aire naturelle est à la charge du Symasol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de cette proposition de modification du tracé du GRP du Littoral,

- sollicite la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération», dans le cadre du schéma directeur départemental de la randonnée pour une validation du tracé définitif par le Conseil Départemental.

AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR D'AUBONNE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition du stand de tir d'Aubonne signée le 26 janvier 2015 pour l'entraînement au tir destiné au garde champêtre.

Cette convention avait fait l'objet d'un avenant pour modifier le nombre de demi-journées d'entraînement de 3 à 6.

Madame le Maire présente un nouvel avenant ramenant le nombre de demi-journées 6 à 3, soit une redevance de 153 € (3 X 51 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant qui lui est présenté et charge Madame le Maire de signer ledit avenant.

MEDIATHEQUE – FIXATION DU TARIF POUR LIVRE NON RESTITUE ET DE L'AMENDE :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe comme suit, la procédure à mettre en œuvre en cas de non restitution de documents à la médiathèque :

1^{er} lettre de relance : 10 j de retard

- Envoi par *mail*. Si l'utilisateur ne dispose pas de mail, envoi par courrier
- Pas d'amende

2^{ème} lettre de relance : 20 j de retard

- Envoi par mail. Si l'utilisateur ne dispose pas de mail, envoi par courrier
- Pas d'amende

3^{ème} lettre de relance : 30 j de retard

- Envoi par courrier
- Amende : 0.20 €/jour (amende valable uniquement sur les cartes adultes)
- Amende : 10 €

4^{ème} lettre - recouvrement : 50 j de retard

- Envoi par courrier
- Transmission Titre de recette à la Trésorerie de Douvaine
- Amende : 10 €

- fixe le remboursement des documents comme suit :

- Livres : remboursement au prix d'achat
- DVD : 25€
- Jeux : 20€

- décide que le titre de recettes sera annulé si l'utilisateur rapporte les documents entre temps mais maintient l'amende de 10€.

APPARTEMENT BÂTIMENT POSTE – DECISION SUR LE LOGEMENT D'URGENCE ET FIXATION DU LOYER :

Madame Sabine LEJEUNE, Adjointe au logement, rappelle au Conseil Municipal sa décision d'étudier un projet d'aménagement avec différents bailleurs sociaux sur les propriétés communales «Frigeri» et «Castelli».

Cette décision nous a conduits à supprimer le logement d'urgence dans la propriété « Frigeri ».

Suite au départ de Monsieur Christophe MORNAL dans un logement du bâtiment poste, Madame Sabine LEJEUNE propose d'affecter ce logement en logement d'urgence.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à la création d'un logement d'urgence dans le bâtiment poste au 1^{er} étage ;

- maintient le loyer à 482.93 € par mois et 50 € de charges ;

- décide que ce loyer pourra être révisé en fonction de la situation de la personne à héberger.

FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE «ZEN» (SALLE OTREMENT) :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la location de la salle Zen (salle de l'Otement) à Madame Elodie GIANGUINTERI et Monsieur Jérôme DELERCE-MAURIS pour des stages de magnétisme et fixe le loyer à 60 € par week-end.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Réunion du SMEV le 06 janvier 2018 : ce nouveau syndicat regroupe 22 communes (15 communes du SIEM et 7 communes du SIEV) et compte 44 délégués.

40 délégués étaient présents et 4 délégués absents, sans pouvoir.

Monsieur Lucien CHESSEL a été élu Président avec 25 voix contre 14 voix pour Monsieur Bernard CODER.

Il a été ensuite procédé à l'élection des 7 Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Claude MANILLIER (Commune de Perrignier)

2^{ème} Vice-Président : Monsieur Bernard CODER (Commune de Veigy-Foncenex)

3^{ème} Vice-Président : Monsieur Didier RENAUD (Symasol)

4^{ème} Vice-Président : Monsieur Sébastien BEL Commune de Bons en Chablais)

5^{ème} Vice-Président : Monsieur Hubert DESSOLIS (Commune de Sciez)

6^{ème} Vice-Président : Monsieur René GIRARD (Commune de Lully)

7^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Claude Bondurand (Commune d'Allinges)

Le vote du budget primitif 2018 est prévu le 31 janvier 2018.

En 2020, le SMEV devrait être intégré à la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération».

QUESTIONS DIVERSES

- Fixation du tarif de location de la salle «Arène» :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, une abstention (BILLARD G.) et une voix contre (MONTANES A. qui préconise la gratuité), autorise la location de la salle Arène (salle de l'Otement) à Monsieur Olivier De LAFORCADE pour une répétition d'orchestre et fixe le loyer à 80 € pour les 3 et 4 février 2018.

- Pour information, il est rappelé que le déménagement de la mairie est prévu le 18 janvier 2018. Le raccordement EDF devrait être réalisé d'ici le 12 janvier 2018 et le transfert des lignes Orange le 18 janvier 2018. Durant cette période, les bureaux seront fermés.

- Madame Ghislaine MOTTIER informe le Conseil Municipal que deux classes ont pu emménager dans les nouveaux locaux à la rentrée le 8 janvier 2018.

- Monsieur et Madame Jacques VAUDAUX remercient le CCAS pour l'organisation du goûter en décembre 2017.